



Délibération du Conseil Municipal ordinaire de Frenelles en Vexin du 25 Mars 2024

En exercice :	23
Présents :	20
Excusés :	0
Absent(s) :	0
Pouvoirs :	3
Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0

15/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoint présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseillers délégués : M. LANCIEN Dominique, Mme LEMAIRE Corinne

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUCHESNE Valérie, Mme DUTOT Nathalie, M. FLEURY Jean-Luc, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. GROUT Olivier, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

Pouvoirs : Mme DUGARD Virginie à M. LAVALLÉE Richard
M. CHÉRON Julien à Mme BULKAEN Francine
M. HORCHOLLES Willy à Mme BERTOU Aline

Secrétaire de séance : M. LAVALLÉE Richard

OBJET : DÉPARTEMENT > Demande de subvention au titre de « Mon Village, Mon Amour » pour le mobilier de l'Église Ste Trinité de Corny.

Pour conserver le petit patrimoine de l'Église Ste Trinité à Corny, un inventaire a été effectué par l'AALEC qui a fait ressortir l'état défectueux de certains objets classés et non classés.

La commune peut prétendre à une subvention auprès du Département, au titre de « Mon Village, Mon Amour ».

↳ Pour les objets classés, le taux de subvention peut aller de 15% à 25%.

Le montant des devis pour les objets classés s'élève à 38 446.00€ HT soit une subvention pouvant aller jusqu'à 9 611,50€.

↳ Pour les objets non classés, le taux de subvention peut aller de 35% à 50%.

Le montant des devis pour les objets non classés s'élève à 6 860.00€ HT soit une subvention pouvant aller jusqu'à 3 430,00€

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à déposer cette demande de subvention auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus ;
- D'autoriser Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait en séance le 25/03/2024

Madame le Maire
Aline BERTOU

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 027-200085462-20240325-15_2024DELIB-DE